

Habitation Select - Leisure Pack

Vous voulez profiter de vos loisirs l'esprit totalement libre? Avec l'assurance optionnelle Leisure Pack, c'est possible. Vous avez déjà les assurances de base de la police Habitation Select. Le Leisure Pack vous offre des avantages supplémentaires. Nous vous expliquons ci-après de quels avantages supplémentaires il s'agit.

Vous souhaitez prendre le Leisure Pack? Dans ce cas, vous devez également prendre l'assurance optionnelle Vol et vandalisme. Le Leisure Pack complète l'assurance optionnelle Vol et vandalisme. L'assurance Vol et vandalisme est une assurance optionnelle de la police Habitation Select

Vol de vos effets dans un casier

Où l'assurance est-elle valable?	Nous vous assurons en Belgique .
Pour quels dommages payons-nous?	<p>Vous allez faire du sport ou vous vous rendez dans un centre de bien-être et vous rangez vos effets personnels dans un casier. Ou vous rangez vos effets dans un casier d'un parc d'attractions ou de loisirs. Lorsque vous voulez récupérer vos effets, vous constatez qu'ils ont été volés. Vos effets se trouvaient dans un casier verrouillé? Dans ce cas, l'assurance optionnelle Leisure Pack assure ces effets en cas de vol ou de tentative de vol.</p> <p>Vous avez subi des dommages à la suite d'un acte de vandalisme commis sur vos effets dans le casier? Dans ce cas, nous payons aussi.</p>
Combien payons-nous?	<p>Nous payons jusqu'à 1.500,00 EUR⁽¹⁾, avec un maximum de 300,00 EUR⁽¹⁾ pour les espèces.</p> <p>Le montant que nous payons pour le vol de vos effets est diminué de votre risque propre. Le risque propre est la partie du montant des dommages que vous devez payer vous-même.</p>
Dans quels cas ne payons-nous pas?	<p>Il n'y a aucune trace d'effraction au casier? Dans ce cas, nous ne payons pas.</p> <p>Nous ne payons pas non plus pour les effets qui se trouvaient dans un casier à l'étranger.</p>
Vol de vos effets dans un véhicule automoteur ou une caravane	
Où l'assurance est-elle valable?	Nous vous assurons dans le monde entier .
Pour quels dommages payons-nous?	<p>Vous êtes en route avec un véhicule automoteur ou une caravane pendant vos loisirs? Des objets sont volés dans ce véhicule automoteur ou cette caravane? Dans ce cas, nous payons pour le vol de ces objets.</p> <p>Vos effets ont subi des dommages à la suite d'un acte de vandalisme? Dans ce cas, nous payons également ces dommages.</p>

<p>Quand payons-nous?</p>	<p>Le véhicule automoteur ou la caravane se trouve dans un garage ou un box de garage? Dans ce cas, nous ne payons que si:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ce garage ou box de garage est fermé à clé; • et qu'il y a des traces d'effraction au garage ou au box de garage. <p>Le véhicule automoteur ou la caravane se trouve à l'extérieur ou dans un garage commun? Nous ne payons alors que si:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule automoteur ou la caravane est complètement fermé(e) et verrouillé(e). • Et il y a des traces d'effraction sur le véhicule automoteur ou sur la caravane. • Le véhicule automoteur ou la caravane est équipé(e) d'un système d'alarme? Dans ce cas, vous devez l'activer. • Il ne doit pas être possible de voir vos effets depuis l'extérieur. Par exemple: votre sac à main ne peut pas se trouver sur le siège du passager.
<p>Combien nous payons?</p>	<p>Nous payons jusqu'à 5.700,00 EUR⁽¹⁾, avec un maximum de 4.000,00 EUR⁽¹⁾ pour les espèces.</p>
<p>Pour quels dommages ne payons-nous pas?</p>	<p>Nous ne payons pas pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les effets que vous utilisez à des fins professionnelles. Par exemple, un ordinateur portable. • les dommages à votre véhicule automoteur ou à votre caravane. Par exemple: les dommages causés par une effraction.

(1) tegen ABEX-index 775

Ceci est un message publicitaire.

- Habitation Select est une assurance incendie de Baloise.
- Dans la police Habitation Select, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes.
- Baloise est une entreprise d'assurances belge et cette assurance est soumise au droit belge.
- Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement.
- Vous souhaitez prendre une assurance? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de présentation afin de vous informer en profondeur sur votre protection légale sur www.baloise.be.
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

Plainte Baloise

Vous avez une plainte? Dites-le-nous par courriel à l'adresse plainte@baloise.be, www.baloise.be/plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances: info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.